



Re: Tr: Tr: Bulletins météo cotiers

GARNAUD Frederic - DGITM/DAM/MNP <Frederic.Garnaud@developpement-durable.gouv.fr> 4 juin 2015 19:01

À : lesamisdurivage@gmail.com

Cc : "\"PENNORS Philippe (Chef du Service Opérations) - DIRM NAMO/DOSM/CROSS Etel/Officiers\""

<Philippe.Pennors@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

La nouvelle division 240 applicable aux navires de plaisance n'a pas modifié les exigences concernant la réception des bulletins météorologiques: Chaque plaisancier, dès lors qu'il est en semi-hauturier doit être en capacité de recevoir les bulletins météorologiques en fonction de sa zone de navigation.

La portée des stations VHF des CROSS est variable en fonction de la configuration de la côte. En Méditerranée, la portée des stations VHF dépasse souvent les 60 milles car ces stations sont implantées à des altitudes importantes en raison du relief côtier. Ce n'est pas le cas en Atlantique où la portée "moyenne" serait plutôt de l'ordre de 30 à 40 milles. La portée dépend également de la hauteur de l'antenne de réception du navire.

Nous n'avons pas voulu un cadre trop rigide, c'est donc au chef de bord de déterminer de quels moyens il doit disposer pour recevoir les bulletins météorologiques.

Cordialement

Frédéric GARNAUD
Chargé d'études techniques
en charge de la réglementation sur la sécurité
Direction des affaires maritimes
Mission de la navigation de plaisance et des loisirs nautiques
Tour Séquoïa
92055 LA DEFENSE cedex
Tél. : +33 (0)1 40 81 28 13
Fax : +33 (0)1 40 81 28 93

----- Message original -----

Sujet: Tr: Bulletins météo cotiers

Date : Thu, 04 Jun 2015 07:52:26 +0200

De : "DIRM NAMO/DOSM/CROSS Etel (Secretariat OPS) emis par GUILLEMOT Emilie (Secrétariat opérations) - DIRM NAMO/DOSM/CROSS Etel/SO Service Opération" <emilie.guillemot.-.CROSS-Etel@developpement-durable.gouv.fr>

Organisation : DIRM NAMO/DOSM/CROSS Etel

Pour : "PENNORS Philippe (Chef du Service Opérations) - DIRM NAMO/DOSM/CROSS Etel/Officiers" <Philippe.Pennors@developpement-durable.gouv.fr>, "MANTEAU Théophile (Chef du Service Navigation) - DIRM NAMO/DOSM/CROSS Etel/Officiers" <theophile.manteau@developpement-durable.gouv.fr>

SM GUILLEMOT EMILIE
SECRETARIAT OPERATIONNEL DU CROSS ETEL

40 AVENUE LOUIS BOUGO -BP 48 - 56410 ETEL
TEL : [02-97-29-34-50](tel:02-97-29-34-50)
FAX : [02-97-29-34-29](tel:02-97-29-34-29)
mail : CROSS-Etel@developpement-durable.gouv.fr

----- Message original -----

Sujet: Bulletins météo cotiers
Date : Wed, 3 Jun 2015 21:12:52 +0200
De : > les amis du rivage (par Internet) <lesamisdurivage@gmail.com>
Répondre à : les amis du rivage <lesamisdurivage@gmail.com>
Pour : Etel Cross <cross-etel.dosm.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour Madame, Monsieur,

Président d'une association de plaisanciers sur Carnac, je fréquente également les forums de navigateurs et une question se pose actuellement à propos de la nouvelle division 240 au chapitre de la réception météo.

Se sujet est évoqué notamment dans le fils consultable avec le lien suivant.

<http://www.hisse-et-oh.com/forums/equipements/messages/1749678-application-div-240-2015-semi-hauturier>

La question réside dans la portée des émission VHF du CROSS en diffusion des bulletins météo côtiers.

Compte tenu de la puissance de vos émetteurs et/ou de leur répartition, êtes vous en mesure de nous donner une portée probable ou certaine de vos émissions vers la mer (la limite de navigation semi hauturière jusqu'à 60 milles est-elle compatible avec cette portée?)

Par ailleurs, j'ai tenté une présentation didactique de cette nouvelle division 240 sur notre site consultable à l'adresse suivante:

<http://www.lesamisdurivage.fr/materiel-de-securite-obligatoire-a-bord-des-bateaux-de-plaisance.html>

Je vous remercie par avance de vos éventuelles observations sur cette rédaction.

Recevez par avance mes remerciements

JM Vulliez